

ELABORATION DE DOCUMENTS DE GESTION

Référent : Selinger-looten Rachel

Axe PSD : Connaitre - Objectif Opération n°3

Objectif région : Aucun lien

Objectif Lorraine : objectif 1 - Objectif 1.3

Dernière mise à jour : 14/01/2026

PROJETS ASSOCIÉS

Document de gestion Laumesfeld (*document_de_gestion_laumesfeld*) - 2025

Document de gestion Lagarde (*document_de_gestion_lagarde*) - 2025

Document de gestion Stenay-Mouzay (*document_de_gestion_stenay_mouzay*) - 2025

Document de gestion les Evaux Vomécourt (*document_de_gestion_les_evaux_vomecourt*) - 2025

Document de gestion Etang Curtil Voirin Fontenoy (*document_de_gestion_etang_curtil_voirin_fontenoy*) - 2025

Document de gestion Champ L'oiseau Pargny (*document_de_gestion_champ_loiseau_pargny*) - 2025

Document de gestion Lac de la Maix Vexaincourt (*document_de_gestion_lac_de_la_maix_vexaincourt*) - 2025

Document de gestion Ile sous Essegney Charmes (*document_de_gestion_ile_sous_essegney_charmes*) - 2025

Document de gestion Morin Pré Midrevaux (*document_de_gestion_morin_pre_midrevaux*) - 2025

Document de gestion Vallée de la Crusnes amont (*document_de_gestion_vallee_de_la_crusnes_amont*) - 2025

Document de gestion Manonviller (*document_de_gestion_manonviller*) - 2025

Document de gestion La Roche Villouxel (*pg-de-la-pelouse-de-la-roche*) - 2024

PG Bacourt (*pg-bacourt*) - 2024

ENJEUX

Les plans de gestion et autres documents de gestion plus succincts sont une priorité pour le Conservatoire parce qu'ils sont non seulement une obligation réglementaire pour l'agrément mais aussi un cadre scientifique robuste, un outil de pilotage et une garantie d'efficacité et de cohérence à long terme. C'est l'un des piliers qui fait du Conservatoire un gestionnaire scientifiquement

rigoureux, crédible et capable de s'évaluer. Sans plan de gestion, on n'a pas de trajectoire ; sans trajectoire, on ne peut pas concevoir de projets cohérents. Un plan de gestion bien construit n'est pas un document de plus : c'est une matrice stratégique. C'est lui qui structure les enjeux, révèle les besoins et sert de support argumentaire pour développer des projets cohérents partagés avec les partenaires

Tous les documents de gestion des sites protégés par le Conservatoire sont élaborés en intermission. Leur rédaction est piloté par l'équipe scientifique et soumis à la validation du conseil scientifique, soit à travers leur examen en réunions plénières (a minima 2 par programme) soit à travers la consultation des conseillers scientifiques référents PG. L'implication des conseillers scientifiques référents dépasse le cadre de ces validations formelles et prend la forme de visites de terrain avec les équipes techniques, soit à objectif de connaissance, soit à objectif de débats sur les modalités de gestion. L'apport du Conseil Scientifique dans l'élaboration des plans de gestion est majeur par sa capacité d'expertise aussi pointue en biologie ou en écologie que systémique en termes d'éthique de la conservation.

L'élaboration des documents de gestion peuvent prendre plusieurs formats :

- la mise à jour de l'ensemble du plan de gestion (diagnostic, objectifs opérationnels et plan d'action) et inclut une phase de bilan de la gestion réalisée
- les bilans en fin de plan de gestion, où l'objectif consiste à évaluer l'atteinte des objectifs sur le bilan des indicateurs écologiques. Ce bilan patrimonial (état des milieux, des communautés et des espèces patrimoniales) est analysée au regard des actions réalisées. Il permet de déterminer si le plan d'action doit être revu ou non. Si ce n'est pas le cas, la prolongation du plan de gestion peut être validée.
- les bilans à mi parcours de la validité d'un PG, consiste en la réalisation d'un état des lieux des enjeux de conservation prioritaires du site et conclure quant à la bonne trajectoire écologique du site

11 sites verront leur plans de gestion mis à jour :

- ensemble prairial du Sânon à Lagarde (57) qui présente une mosaïque de prairies en lien avec un gradient hydrique prononcé. L'ensemble est oligotrophe et l'enjeu du renouvellement du plan de gestion est de confirmer l'adéquation du cahier des charges agricole avec le maintien de la biodiversité.
- marais de Hargarten à Laumesfeld (57) qui présente une mosaïque d'habitats palustres. Associé à un projet de restauration du cours d'eau du Waldweistroff, le plan de gestion s'attachera à préciser les trajectoires écologiques attendues pour ce site.
- pelouse du Haut du Mont à Bacourt (57) : ce site est inclus dans la périmètre Natura 2000 de la Côte de Delme et carrières de Tincry. Le renouvellement du plan de gestion a notamment pour objectif de préciser les travaux de restauration à mettre en œuvre pour retrouver des conditions de thermophilie, xérophilie et héliophilie indispensables au maintien des habitats et espèces associées.
- prairie alluviales de la Vezouze à Manonviller (54) : le site est composé de prairies et d'annexes hydrauliques. Les différents gradients hydriques permettent l'expression de plusieurs types d'habitats prairiaux. Les zones les plus sèches sont occupées par la prairie mésophile à Fromental, hébergeant un beau cortège d'espèces oligotrophes. Toute la série des prairies

alluviales est représentées sur ce site. L'intérêt floristique repose principalement sur la petite population d'Orchis grenouille (*Dactylorhiza viridis*), protégée en Lorraine et classée « En danger » sur la liste rouge de la flore lorraine. Elle est accompagnée par l'Orchis bouffon (*Anacamptis morio*) et la Succise des prés (*Succisa pratensis*). En ce qui concerne l'intérêt faunistique, 2 espèces d'intérêt européen sont présentes sur le site : le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), un papillon typique des prairies alluviales et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) qui affectionne les milieux prairiaux parsemés de haies et buissons.

- vallée de la Crusnes amont (54), le plan de gestion sera réalisée sur 2 ans et l'année 2026 consiste en la première phase de terrain. Seules les données brutes saisies seront disponibles à l'issu de cette première phase.
- prairies alluviales de la Meuse à Stenay-Mouzay (55) : ce vaste ensemble prairial de 105 ha protégés présente un intérêt national. En effet, la présence de couples nicheurs de Tarier des prés, Pipit farlouse, Bruant proyer, Pie-grièche écorcheur mais surtout de Courlis cendré et Râle des genêts montre le grand intérêt ornithologique du secteur. Six espèces végétales protégées (une au niveau national et cinq au niveau régional) renforcent l'intérêt biologique de ce secteur : *Gratiola officinalis*, *Hippuris vulgaris*, *Oenanthe silaifolia*, *Scabiosa columbaria* subsp. *pratensis*, *Stellaria palustris* et *Ophioglossum vulgatum*. L'objectif du renouvellement de plan de gestion est de mettre à jour les données spécifiques et de valider le maintien des enjeux écologiques.
- prairies et étang de « Curtil Voiron », sur la Commune de Fontenoy-le-Château (88), se situe dans la région naturelle de la Vôge. Cet complexe formé par un étang les prairies alentours abrite la Caldesie à feuille de Parnassioe (*Caldesia parnassifolia*), enjeu prioritaire du site et présent sur les bordures de l'étang. Le renouvellement du plan de gestion doit permettre l'actualisation de l'état de conservation des enjeux et la potentielle vulnérabilité du site face aux changement climatique.
- pelouse de la Roche à Villouxel (88): cette pelouse de la Vallée de la Saonelle fera l'objet d'un renouvellement de plan de gestion distinct des sites humides au regard des enjeux très différents à traiter. Ce site abrite notamment des habitats de pelouse xérique à Fétuque de Léman, 9 espèces d'Orchidées et le très rare Docadion (*Iberodorcadion fuliginator*), un longicorne rare et menacé en Lorraine.
- sources et prairies des Evaux à Vomécourt (88) : l'originalité du site repose sur la présence de suintements alcalins localisés au sein de prairies humides. 3 plantes protégées au niveau régional sont présentes : *Epipactis muelleri*, *Schoenoplectus tabernaemontani* et *Triglochin palustre*. Il a également été rencontré des espèces animales protégées de portée européenne : Cuivré des marais, Agrion de Mercure et Vertigo de Des moulins. Enfin, l'enjeu du site porte sur le cortège d'Insectes prairiaux qui s'est révélé diversifié. L'enjeu du renouvellement du plan de gestion est de vérifier que le niveau trophique des prairies s'est maintenu voir améliorer en lien avec les pratiques agricoles. La vulnérabilité des suintements au changement climatique sera également évaluée.
- Ile sous Essegney à Charmes (88) : Situé dans la vallée de la Moselle en zone planitaire, l'île-sous-Essegney occupe le fond de vallée entre les deux communes de Charmes et Essegney. Il ne s'agit pas exactement d'une île, mais d'un complexe alluvial fortement dégradé par l'endiguement de la Moselle. L'enjeu du renouvellement du plan de gestion est de mesurer l'avancée de l'objectif de restauration de la dynamique fluviale permettant la fonctionnalité des habitats et la pérennité des espèces de l'éco-complexe alluvial.
- le Morin pré à Midrevaux (88) : l'écosystème prairial a été fortement dégradé par les pratiques

agricoles intensives (drainage et amendement) et la rectification du cours de la Saône qui a provoqué une incision du lit de la rivière et par conséquent une diminution du niveau de la nappe d'accompagnement. En résulte une eutrophisation des milieux et un manque chronique d'eau dans les zones humides qui ont banalisé les milieux naturels du site de Morin prés. Le renouvellement du plan de gestion sera l'occasion de poursuivre la réflexion à plus grande échelle sur la restauration hydromorphologique de la Saône afin de permettre la restauration de l'ensemble des fonctionnalités écologiques de la rivière et des milieux de fond de vallée.

2 nouveaux PG seront réalisés sur des sites récemment protégés :

- Vexaincourt - Lac de la Maix (88) : Le lac de la Maix est le plus petit des quatre lacs naturels du massif vosgien, situé en tête de bassin-versant de la Plaine, dans les vosges gréseuses entre le Donon et les Hautes Vosges. Ce lac oligotrophe montagnard occupe le fond d'un cirque glaciaire colonisé par une sapinière-pessière acidiphile. Le site abrite quelques espèces végétales remarquables pour la région Lorraine, témoins du passé glaciaire des Vosges (*Nuphar pumila*, *Menyanthes trifoliata*...). L'objectif de ce premier plan de gestion est donc d'actualiser les inventaires naturalistes et compléter la description des enjeux biologiques du site. L'approche fonctionnelle du lac doit être synthétiser en évaluant les pressions actuelles à l'échelle du petit bassin versant local. L'autre enjeu majeur du site réside dans la fréquentation touristique assez forte du lieu. Le PG visera donc à concilier la sensibilité du site avec la proposition d'un aménagement touristique respectueux (travail engagé par l'ONF et le Pays de la Déodatie).
- Pargny - Champ L'oiseau (88) : Découvert dans les années 1960 par Pierre DARDAINE, le site présente alors un fort intérêt écologique, notamment par la présence de bas-marais et de zones tufeuses tout à fait remarquable. Il a subi de fortes dégradations dans les années 1980. Malgré des dégradations sérieuses (drainage, plantations de peupliers ou d'épicéas), le site présente encore une richesse floristique et faunistique non négligeable dont certaines espèces comme la Laîche de Davall (*Carex davalliana*) et la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) qui sont protégées à l'échelle régionale.

Chaque document représente une stratégie de conservation sur mesure, adaptée aux enjeux spécifiques de chaque site. Ils constituent le socle de notre action territoriale et scientifique. Ces plans de gestion concernent des milieux variés : pelouses calcaires, prairies alluviales, marais, étangs, complexes forestiers... . Toutefois, l'une des grandes orientations stratégiques pour 2026 est le choix d'une thématique scientifique annuelle : **l'année des prairies**. Ainsi le renouvellement des documents de gestion a été priorisé sur les sites prairiaux : 8 documents de gestion sur 13 concernent des sites de prairies.

Cette approche présente plusieurs avantages majeurs :

Pour la fédération des équipes : elle crée un fil conducteur commun qui permet d'orienter nos investissements et de prioriser certains sites ou projets.

Pour la qualité et la cohérence : elle favorise l'harmonisation de nos méthodes de travail, permet des suivis comparables d'un site à l'autre et renforce notre expertise interne sur le sujet.

Pour l'impact collectif : toutes nos actions vont dans la même direction, contribuent à un objectif partagé et produisent des résultats mesurables.

En choisissant les prairies comme thématique centrale, nous renforçons la cohérence territoriale de nos actions, basées sur des méthodes harmonisées et comparables, ce qui nous permettra d'avoir une vision d'ensemble précise et de capitaliser efficacement sur nos expériences.

OBJECTIFS & ACTIVITÉS

Aucun objectif chiffré défini pour cette fiche.

INDICATEURS DE RÉALISATION

1

rapport d'activités

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

RECETTES	
Subventions	0,00 €
Autofinancement	0,00 €
Autres recettes	0,00 €
Total recettes	0,00 €
DÉPENSES	
Frais de personnel	0,00 €
Frais de fonctionnement	0,00 €
Investissements	0,00 €
Total dépenses	0,00 €